



*1<sup>ère</sup> FORMATION CONTINUE DES  
INSTRUCTEURS FFCA  
RÉGLAGE DES ARCS TRADITIONNELS ET A  
POULIE DES 5, 6 et 7 juin 2020  
COUPON DE RÉSERVATION*



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

-----

Adresse complète : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

N° d'adhérent FFCA : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Instructeur FFCA pour le compte de l'association (1) \_\_\_\_\_

Réservation des repas du midi :

vendredi midi                       Samedi midi                       dimanche midi

Cochez les cases de réservation du repas et adressez un chèque de \_\_\_ X 18 euros libellé à l'ordre de la FFCA

Signature du stagiaire :

Signature du président de l'ACA :

- (1) : nom de l'association départementale de chasse à l'arc
- Coupon à retourner le plus rapidement possible à Monsieur Franck Magistrini, Fédération des chasseurs de l'Aisne, 1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny – Téléphone 06/76/48/25/49 – Fax : 03/23/79/44/73 – Mail : [f.magistrini@naturagora.fr](mailto:f.magistrini@naturagora.fr)
- Les règlements des repas devront être adressés directement à Olivier Mennecier, 37 rue de Chantereine 37290 Bossay-sur-Claise – Téléphone 07/81/25/08/40 – Mail : [olivier.mennecier@orange.fr](mailto:olivier.mennecier@orange.fr). Pour le suivi comptable, nous vous invitons à établir un règlement par cession de formation en l'accompagnant d'une copie du coupon d'inscription au stage 15 jours MINIMUM avant la formation pour la réservation des repas auprès du traiteur.
- Stage pouvant accueillir 30 personnes maximum avec priorité au fur et à mesure des inscriptions acheminées au Centre national de formation à la chasse à l'arc